



RC02

Régulateur De Dioxyde De Carbone

Notice technique

Le RC02 est un régulateur / transmetteur de dioxyde de carbone qui permet de mesurer avec précision le taux de CO₂ présent dans un lieu. Le capteur de type optique est capable de mesurer de 0 à 2000 ppm.

Dédié à la ventilation et au bâtiment, ce régulateur / transmetteur sans maintenance intègre une auto-calibration de haute précision et dispose d'une grande stabilité à long terme.

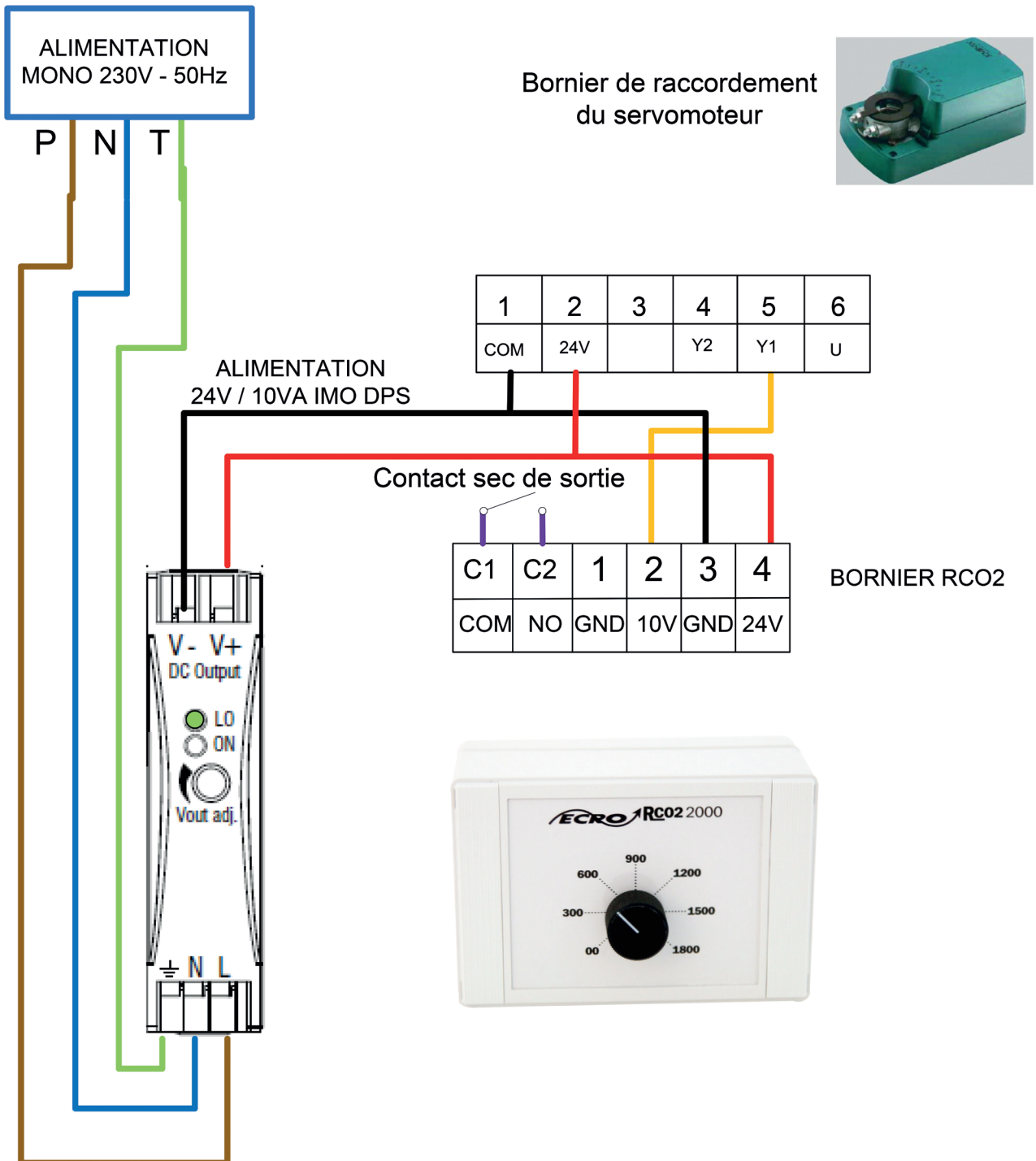
Le régulateur délivre un signal 0-10V réglé qui peut être utilisé avec tout appareil comme un variateur de fréquence, variateur de tension, registre motorisé etc....

Caractéristiques

Alimentation 24Vdc.
 Consommation 150mA.
 Plage de mesure 0 - 2000 ppm.

Précision + / - 2%.
 Signal de sortie 0-10VDC PID.
 Température de fonctionnement de -10 à 50 °C.
 Dimensions hors tout 120 x 80 x 50 mm.
 Degré de protection IP55.

Raccordement RC02 Moteur JOVENTA



1°) Installez le boîtier dans le lieu choisi : Fixez le régulateur par les trous présents sur la plaque de fixation.

2°) Sur le côté du coffret vous trouverez le presse étoupe permettant de passer les câbles. Sous le coffret se trouve une canule pour l'acquisition du CO2. Passer vos câbles d'alimentation par le presse-étoupe et raccordez en respectant la tension d'alimentation.

3°) Raccordez ensuite les câbles du signal 0- 10 V sur le bornier en respectant la polarité et ramenez les câbles sur l'entrée 0- 10 V de l'organe à réguler, variateur, boite à débit variable.

4. REGLAGE DE LA CONSIGNE.

- Pour le potentiomètre monté en interne, agir sur le trimer tout en contrôlant la tension à l'aide d'un voltmètre raccordé sur les deux points test à gauche.

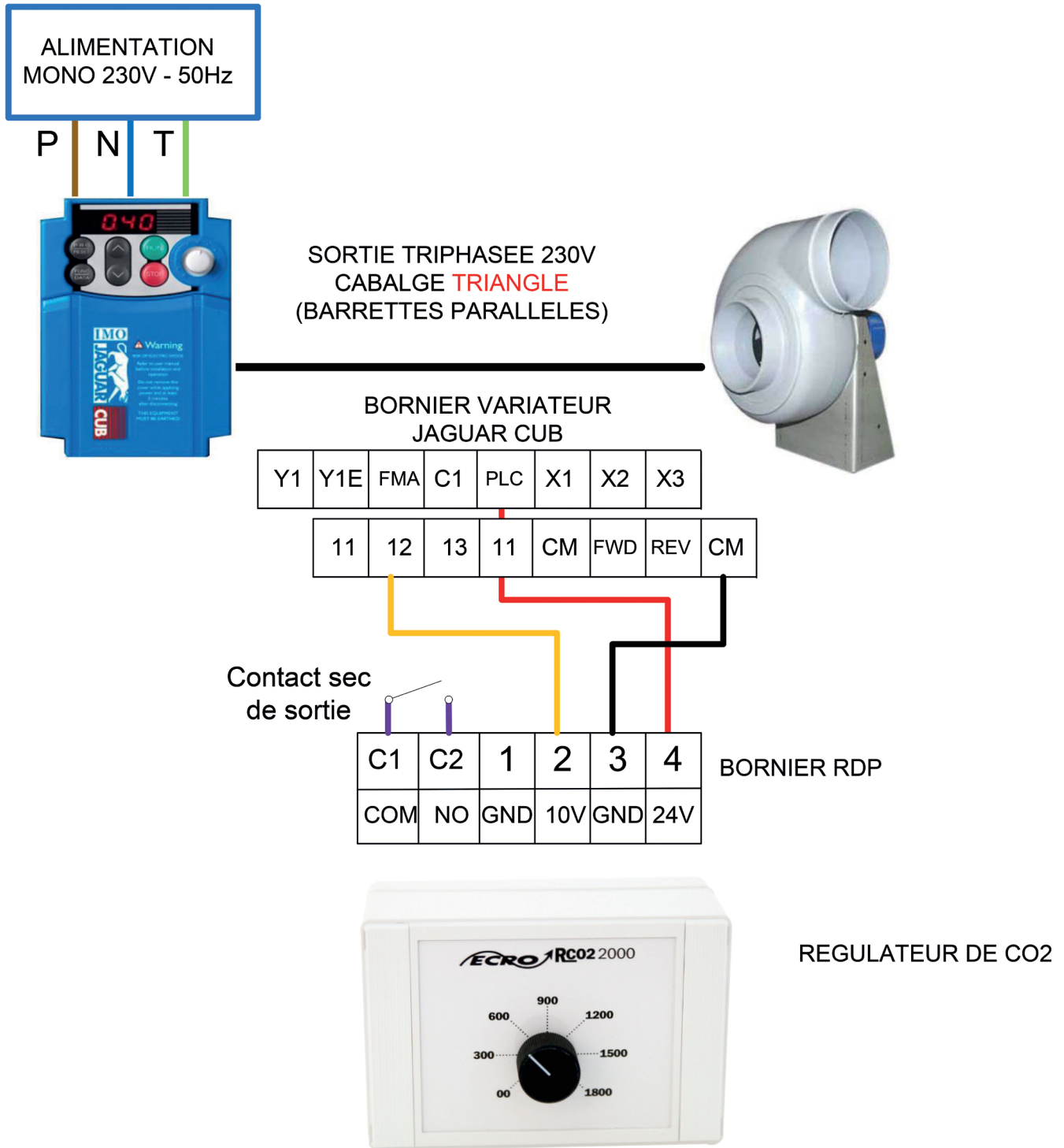
- V pour 0 ppm et 5V pour 2000 ppm. Taux ppm = $V \times 400$ (avec V en volt).

$$V = \text{Taux ppm} / 400$$

- Pour le potentiomètre monté en façade (RCO2.v1), sélectionner le taux choisi.

DIPSWITCH	1	2	3	4
PARAMÈTRES				
MODE 0 - 10 V	ON	-	-	-
MODE 10 - 0 V	OFF	-	-	-
Vitesse 150 millisecondes	-	-	ON	ON
Vitesse 300 millisecondes	-	-	ON	OFF
Vitesse 1,5 secondes	-	-	OFF	ON
Vitesse 3 secondes	-	-	OFF	OFF

RACCORDEMENT RC02 / VARIATEUR DE FRÉQUENCE IMO



5. Informations complémentaires

Entretien

Évitez tous les solvants agressifs.

Lors de nettoyage à base de produits formolés (pièces ou conduit) protéger l'appareil.

Gamme d'appareil

□ Versions : RCO2 **2000** / RCO2 **5000** / RCO2 **10000**.

Garanties

1/ Définition et limite de la garantie

La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par notre distributeur MGI Instruments et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. La garantie se limite au remplacement du matériel ou des pièces dont le fonctionnement est reconnu défectueux suite à une expertise par nos services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts ou pénalités. Les frais de main d'œuvre, de transport ou de dépose-repose restent toujours à la charge du client.

2/ Durée de garantie

Sauf stipulation contraire, la garantie ne s'applique qu'aux vices qui se sont manifestés pendant une période de 12 mois. Dans tous les cas, la période de garantie commence à la date de livraison du matériel.

3/ Obligations de l'acheteur

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, l'acheteur doit nous aviser par la voie qu'il juge la plus rapide, avec confirmation écrite, des vices qu'il impute au matériel. Il devra fournir toutes justifications quant à la réalité de ces faits. L'acheteur doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier; il s'abstiendra, sauf accord express de notre part, d'effectuer lui-même la réparation ou de la faire effectuer par un tiers. L'acheteur ne peut se prévaloir du recours en garantie pour suspendre ou différer les paiements. Notre responsabilité est strictement limitée aux obligations ainsi définies. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi, tels que : dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

4/ Retenue de garantie

Aucune retenue de garantie n'est acceptée, si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit.

Assistance technique.

L'installateur ou l'utilisateur trouvera en contactant notre société toutes les informations et les réponses à ses demandes.

